

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2015-0047 DD/SG du 31 mars 2015 du directeur de la Haute Autorité de santé
portant création d'un comité chargé d'une mission d'audit interne**

NOR : HASX1530251S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,
Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du directeur de la Haute Autorité de santé un comité chargé de réaliser un audit interne des procédures d'évaluation des spécialités Cymbalta et Seroplex depuis 2005 jusqu'à 2013.

Article 2

Le comité est présidé par le conseiller placé auprès du président et du directeur, en charge de la déontologie. Outre son président, le comité comprend la secrétaire générale et le directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 31 mars 2015.

Le directeur,
D. MAIGNE